

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Hauts
de France

Christopher Sulanowski

Responsable du Développement de l'Innovation et des Partenariats

csulanowski@transitionspro-hdf.fr

06.02.10.92.16

CONTEXTE DU PROJET CAP REUSSITE NUCLEAIRE Accompagner les reconversions professionnelles vers la filière nucléaire

- **Des métiers en tension** : techniciens de maintenance, soudeurs, tuyauteurs, chaudronniers, électrotechniciens, automaticiens et conducteurs de travaux.
- **Des besoins concernant à la fois le parc existant** (*maintenance, prolongation de durée de vie*) et le **nouveau nucléaire** (*EPR2, et nouveaux projets industriels associés*).
- **Un contexte économique régional en mutation industrielle** (*secteurs de l'automobile, du textile, verrerie...*) avec des bassins identifiés (*Dunkerque, Calais, St Omer, l'Artois, la métropole lilloise*)
- **Une baisse démographique qui nécessite d'aller recruter des salariés expérimentés** et de les accompagner dans leurs reconversions professionnelles.

Les engagements de Transitions Pro Hauts-de-France

- **Convention de partenariat avec l'Université des Métiers du Nucléaire et l'Etat**
 - **Informier et orienter les publics vers les formations de la filière**
 - **Accompagner les entreprises dans la mise en oeuvre des reconversions**

Les actions à destination des entreprises

- Identifier des entreprises en difficulté afin d'orienter les salariés sur la filière
 - Informer et échanger avec les entreprises “recruteuses”
 - Promouvoir les évolutions des métiers et la reconversion

[NOS CHIFFRES CLÉS 2025]

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

1 267

parcours financés

57%

taux d'acceptation

34,7 M€

engagés

844 H

de formation en moyenne

27 358 €

de coût moyen par
parcours



373

Entreprises accompagnées

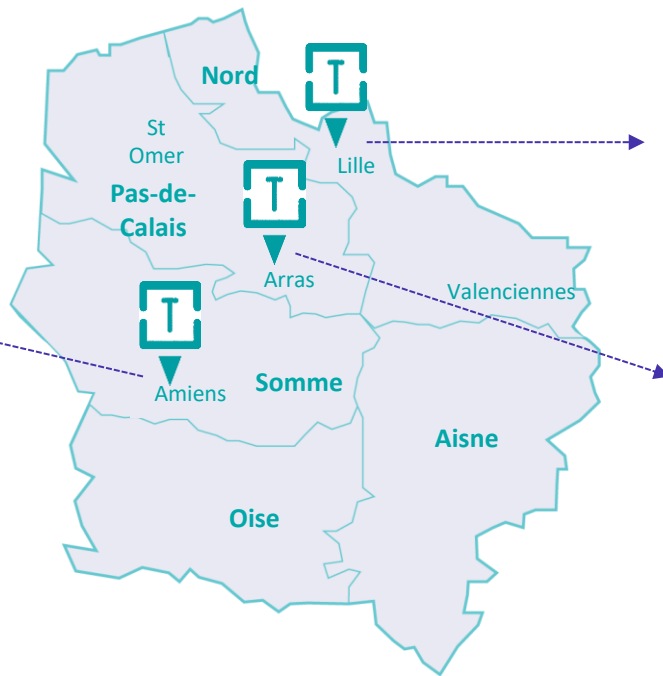
953

interventions RH
rendez-vous entreprises

82%

de TPE/PME accompagnées

3 espaces territoriaux – 1 numéro d'appel : **03 59 61 62 63** au service des salariés



Espace territorial Amiens Picardie

516 rue Saint Fuscien
80090 **AMIENS**

contactamiens@transitionspro-hdf.fr

Espace territorial Lille Métropole

Parc d'activités du Buisson
14 rue des entrepreneurs – TSA 70002
59846 **MARCO-EN-BAROEUL CEDEX**

contactlille@transitionspro-hdf.fr

Espace territorial Artois-Douais

Zone d'activités du 14 juillet
9004 rue Pierre et Marie Curie
62223 **SAINT-LAURENT-BLANGY**

contactarras@transitionspro-hdf.fr

Les chargés de développement,

au service des entreprises

NIVEAU TERRITORIAL

Saint-Omer Côte d'Opale

Benjamin BURNOD

Tél : 07 88 77 72 85

bburnod@transitionspro-hdf.fr



Lille Métropole

Dorothée DELMOTTE

Tél : 07 88 30 90 58

ddelmotte@transitionspro-hdf.fr



Amiens Picardie

Générosa GONCALVES

Tél : 06 49 44 54 86

ggoncalves@transitionspro-hdf.fr



Artois-Douaisis & Hainaut-Cambrésis

Aurélien CAYET

Tél : 06 02 10 84 00

acayet@transitionspro-hdf.fr



NIVEAU RÉGIONAL



Christopher SULANOWSKI

Responsable Développement Innovation

Tél : 06 02 10 92 16

csulanowski@transitionspro-hdf.fr



Laurence BURBIDGE

Cheffe de Projets Développement Innovation

Tél : 03 20 12 13 79

lburbidge@transitionspro-hdf.fr

Aurélie LEIGNEL

Chargée de missions

Tél : 03 20 12 13 79

aleignel@transitionspro-hdf.fr

Alexis CHICOT

Chargé de projets

Tél : 03 20 12 13 79

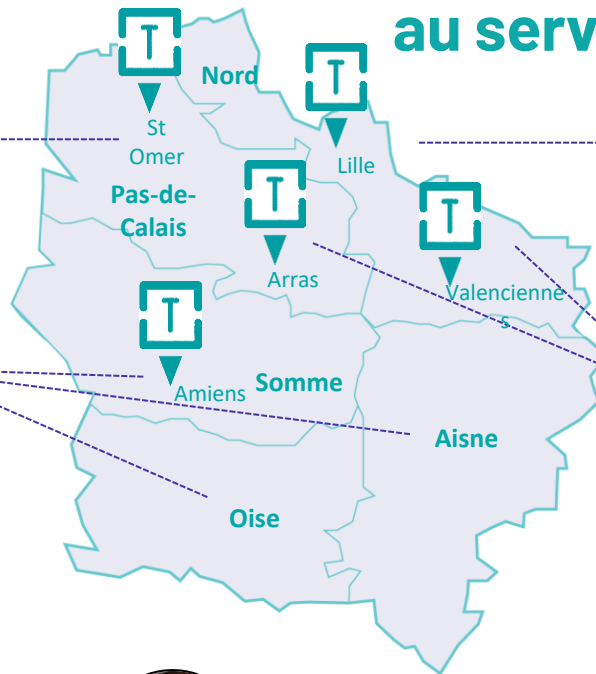
achicotl@transitionspro-hdf.fr

Julie QUEVAL

Chargée de projets

Tél : 03 20 12 13 79

jquevall@transitionspro-hdf.fr

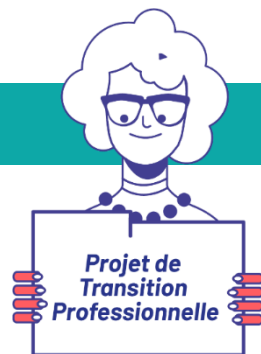


Se former pour changer de métier



Salariés

Entreprises



4 dispositifs et 3 projets



Projet de Transition Professionnelle (PTP)

Se former pour changer de métier



Dispositif démissionnaire

Changer de métier ou créer une activité en toute sérénité



Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Transformer son expérience en diplôme



PUR PTP et FIPU

Prévention Usure - Reconversion



Les projets :

Compétences IA - SENIORS+ - Décarbon'Pro

NOS CRITERES D'APPRECIATION POUR LA VALIDATION DES DOSSIERS

critères cumulatifs



La cohérence
du projet de transition
professionnelle présenté



La pertinence du parcours
de formation et des
modalités de financement
envisagées



Les perspectives
d'emploi à l'issue de
la formation



Le dispositif “Projet de Transition Professionnelle” - PTP

Pour qui ?

Tous les salariés du secteur privé : CDI, CDD, Intérimaires
et Intermittents du Spectacle (selon conditions d’ancienneté)

Le Projet de Transition Professionnelle doit

- » Être à l’initiative du salarié avec impulsion possible de la part de l’employeur
- » Viser un changement de métier ou de profession
- » Engager une formation certifiante enregistrée au RNCP

Quelles conditions pour réaliser un Projet de Transition Professionnelle ?

SALARIÉ EN CDI

- » Ancienneté **d'au moins 24 mois**, consécutifs ou non, en qualité de salarié
- » Dont **12 mois dans l'entreprise** quelque soit la nature des contrats de travail successifs
- » L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié

SALARIÉ EN CDD

- » Ancienneté d'au **moins 24 mois**, consécutifs ou non, en qualité de salarié, au cours des **5 dernières années**
- » Dont **4 mois en CDD** au cours de la dernière année,
- » Être encore sous contrat au moment du dépôt de dossier et débiter sa formation au plus tard **6 mois après** la fin de son contrat.

CPF mobilisé (si montant disponible)

La prise en charge du Projet de Transition Professionnelle

DURÉE DE LA FORMATION

Formation à temps complet \geq 30 h/semaine : 12 mois maximum date à date
OU

Formation à temps partiel = 1200 h maximum

FRAIS PEDAGOGIQUES

Coût pédagogique = 18 000 € Hors Taxes maximum
ET

Taux horaire de la formation = 27,45 € HT maximum

PRISE EN CHARGE DE LA REMUNERATION

100% si rémunération $<$ 2 SMIC

90 % si rémunération $>$ 2 SMIC

Le salaire est maintenu durant le stage pratique
(effectué en dehors de l'entreprise) sous certaines conditions

FRAIS ANNEXES

Forfait kilométrique / Jour de formation
en fonction de la distance parcourue

Le cofinancement

>> Pas de flux financier → déduction de la prise en charge

>> Co-financement sur le cout total du dossier, déduction sur la partie rémunération

0 à 49 salariés
500 euros par dossier

50 à 299 salariés
12,5% du dossier

300 à 999 salariés
25% du dossier

Plus de 1000 salariés
50% du dossier





ACTIVITÉ EXERCÉE EN MILIEU HYPERBARE



TRAVAIL EN ÉQUIPE SUCCESSIVE ALTERNANTE



TEMPÉRATURES EXTRÊMES



TRAVAIL REPÉTITIF



TRAVAIL DE NUIT



BRUIT



VIBRATIONS MÉCANIQUES



MANUTENTIONS MANUELLES DE CHARGES



POSTURES PÉNIBLES

MÉTIER AVEC FACTEUR(S) DE RISQUE

Risque(s) relevant du C2P

Risque(s) hors C2P

CEP obligatoire

Mobilisation des points C2P + CPF pour financer la totalité du parcours

Mobilisation des points C2P + CPF mais pas suffisant pour financer la totalité du parcours

PTP
(enveloppe spécifique pénibilité FIPU)

Transitions Pro instruit administrativement le dossier

Transitions Pro instruit, analyse le dossier pour passage en commission

Transitions Pro instruit, analyse le dossier pour passage en commission

L'utilisation des points C2P

Les salariés ayant accumulé des points dans le cadre du compte professionnel de prévention peuvent les utiliser pour :

> **Financer une formation professionnelle pour accéder à un emploi non exposé ou moins exposé aux facteurs de risques professionnels**

1 point C2P = 500 euros d'abondement du CPF

> **Financer un projet de reconversion professionnelle** pour accéder à un emploi non exposé ou moins exposé aux facteurs de risques professionnels

1 point C2P = 500 euros de financement après accompagnement par un CEP

> **Demander un passage à un temps partiel sans perte de salaire**

> **Demander un départ anticipé à la retraite**

A savoir

Les 20 premiers points acquis sont réservés à la formation ou au projet de reconversion professionnelle

Merci de votre attention
<https://www.transitionspro-hdf.fr/>

Ils se sont reconvertis dans le nucléaire ! |
Mon Avenir dans le Nucléaire